

Sauvetage | Croix de Bronze

Prérequis : Détenir le brevet de Médaille de bronze

Durée: 20 heures + 4h d'évaluation

Local: Piscine (porte 13)

Dépôt de garantie : 275 \$ - excluant le masque de poche

• Voir politique d'annulation au verso du document pour connaître les modalités du dépôt de garantie

Manuel: Manuel canadien de sauvetage

Point de rencontre lors du premier cours : Sur le bord de la piscine à 16h

Dates des cours :

1	Samedi	8 novembre 2025	16h à 20h
2	Samedi	15 novembre 2025	16h à 20h
3	Samedi	22 novembre 2025	16h à 20h
4	Samedi	29 novembre 2025	16h à 20h
5	Samedi (Révision et simulation d'examen)	6 décembre 2025	16h à 20h
6	Samedi <i>(Évaluation)</i>	13 décembre 2025	16h à 20h

Autres informations:

- Vous pouvez seulement manquer 4 heures de formation pour des raisons urgentes. Un souper de famille ou d'autres loisirs ne sera pas autorisé comme raisons d'absences.
- La ponctualité est importante. Si un candidat doit arriver en retard, il est de sa responsabilité d'avertir le moniteur.

Matériel obligatoire :

- Manuel canadien de sauvetage ;
- Masque de poche ;
- Gants;
- Sifflet;
- Short et t-shirt qui peuvent aller dans l'eau;
- Serviette, lunettes, casque de bain et sandales;
- Bouteille d'eau et collations;



Inscription:

- Par internet : https://complexe.jdlm.ca/
- En personne au Complexe sportif JDLM

Politique d'annulation et remboursement du dépôt de garantie :

Dorénavant, un dépôt de garantie est nécessaire pour participer au cours de sauvetage.

Ce dépôt sera entièrement remboursé à la fin de la session si le participant :

- Complète le cours (le résultat du cours n'est pas pris en considération) ;
- Abandonne après le premier cours ;
- Envoie un courriel d'annulation au complexe sportif AVANT le début du cours : complexesportif@jdlm.qc.ca;

Ce dépôt <u>ne sera pas remboursé</u> si le participant :

- Ne se présente pas au premier cours et n'a pas envoyer de courriel d'annulation au complexe sportif AVANT le début de ce premier cours : complexesportif@idlm.gc.ca;
- Ne complète pas le premier cours ;
 - ** En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement. **

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.





